



Paris, le 30 septembre 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

DE JEAN-PIERRE BLAZY

Député-Maire de Gonesse

### **AEROPORT DE ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE**

#### **Jean-Pierre Blazy exprime son incompréhension devant le blocage du dispositif d'aide aux riverains**

Il demande au gouvernement de revenir sur les mesures d'abaissement  
et de plafonnement du produit de la Taxe  
sur les nuisances aériennes qui alimente le dispositif

**Jean-Pierre Blazy déplore aujourd'hui les conséquences des mesures gouvernementales qu'il a dénoncées depuis 2013** : la baisse des tarifs de la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA) décidée en mars par arrêté ministériel pour Paris-CDG, Paris-Orly, Nice-Côte-d'Azur ; le plafonnement à 49 millions par an de la TNSA institué par l'article 65 de la loi de finances pour 2014.

**Malgré plusieurs interventions dans le cadre des lois de finances (PLF 2014, PLFR 2014) visant à supprimer ce plafonnement de la TNSA et revenir au tarif en vigueur antérieur à l'arrêté de mars 2013, le gouvernement est resté sourd à ses propositions.**

Le bilan est catastrophique puisque les Commissions consultatives d'aide aux riverains ne se sont pas réunies en 2014 autour d'Orly et de Roissy. **La situation du fonds d'aide à l'insonorisation s'est sérieusement dégradée ces derniers mois et la trésorerie du gestionnaire Aéroports de Paris est actuellement proche de zéro comme l'indique un rapport du Conseil général de l'Ecologie et du Développement durable (CGEDD) transmis au gouvernement en mai 2014 et toujours pas publié.**

**Jean-Pierre BLAZY exprime son incompréhension et dénonce le silence assourdissant de la Direction générale de l'aviation civile et d'Aéroports de Paris sur ce dossier. Fin avril 2014, ce sont 2034 dossiers qui étaient prêts à passer en CCAR Roissy et Orly, mais bloqués faute de financement disponible. Aujourd'hui ce chiffre aurait quasiment doublé, il atteindrait 4000 dossiers ! En 2013, le solde de la TNSA était déjà déficitaire de 48,5 millions d'euros cumulés pour les trois aéroports parisiens par rapport aux engagements.**

Jean-Pierre BLAZY rappelle qu'en décembre 2013 le Plan de Gêne Sonore (PGS) de l'aéroport de Roissy a été révisé, son périmètre a été élargi et le nombre d'ayant droits au dispositif d'aide aux riverains s'est accru (+19957 logements). **Les riverains de l'aéroport qui souhaitent insonoriser leur logement se tournent vers leurs élus. Quant aux entreprises du secteur, elles ont vu leur carnet de commande se vider.**

**Les délais d'attente sont désormais estimés à deux ou trois ans pour les riverains de Roissy-CDG, contre une moyenne de 10 mois auparavant.** Le rapport du CGEDD propose de prendre sur les crédits de la TNSA des aéroports régionaux pour combler les manques enregistrés à l'échelle des aéroports parisiens et autorise Aéroports de Paris à faire des avances de trésorerie avec garantie de l'Etat d'au moins 20 millions d'euros.

**Pour Jean-Pierre BLAZY ces propositions ne règlent en rien le fond du problème. Il s'agirait plutôt de revenir au tarif antérieur de la TNSA en vigueur en 2013 d'une part, de supprimer son écrêtement dans le cadre du prochain projet de loi de finances 2015 d'autre part. Enfin, il faut pérenniser l'aide à 100% au-delà du 31 décembre 2014.** Telles sont les conditions pour garantir le financement du dispositif d'aide aux riverains et le droit à la réparation pour les riverains d'aéroports qui subissent au quotidien les nuisances sonores générées par le trafic.

**Dans le cadre de la préparation du débat budgétaire 2015, Jean-Pierre BLAZY a demandé à rencontrer le secrétaire d'Etat au Budget, M. Christian ECKERT, afin de trouver une base d'accord sur la TNSA.** Par ailleurs, suite à l'examen du PLFR 2014, il a transmis une note argumentaire sur ce dossier à la rapporteure générale du budget, Mme Valérie RABAULT.